



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 1^{er} décembre 2020

Délibération CA-20201201-12

Relative aux avenants aux conventions entre le Cnous, la DGESIP et les universités de Mayotte, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu les projets d'avenants présentés,
Vu la note de présentation,*

- **Point de l'ordre du jour**

7- Conventions : avenants aux conventions entre le Cnous, la DGESIP et les universités de Mayotte, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation des projets d'avenants tels que présentés aux administrateurs ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 12
Nombre de procurations : 10
Abstentions : 0
Pour : 22
Contre : 0

Fait à Vanves, le 1^{er} décembre

Signature certifiée apposée

Dominique MARCHAND

Pièce jointe : Projets d'avenants aux conventions entre le Cnous, la DGESIP et les universités de Mayotte, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie